

**Service de la Politique de la Ville - Contrat de Ville - Modification  
du montant de la subvention attribuée à l'Association Plan Local d'Insertion  
par l'Economie (PLIE)**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Conseil Municipal du 25 mai 1998 a adopté la programmation 1998 du Contrat de Ville dans laquelle figurait une subvention de 30 KF à l'Association PLIE pour la mise en oeuvre d'un atelier de recherche d'emploi. Une action équivalente avait déjà fait l'objet d'un soutien en 1997.

L'association a fait savoir que l'opération 1997 se déroulait sur les deux exercices 1997 et 1998 et qu'un solde de subvention 1997 a été reporté pour un montant de 13 000 F.

La demande pour 1998 se limite donc à 17 000 F.

Le Conseil Municipal est donc invité à modifier le montant de la subvention accordée au PLIE par délibération du 25 mai 1998 et fixer celle-ci à 17 000 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.*